
Première assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 26 janvier 2021 à 19 h 00, par visioconférence.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Jean-Philippe Simard	Président (2021)
M. Thomas Vernes	Trésorier (2022)
M ^{me} Noémie Manseau	Secrétaire (2022)
M ^{me} Louise Lacroix	Administratrice (2021)
M ^{me} Lyne Brunelle	Administratrice (2022)
M. Jean-Pierre Bédard	Administrateur coopté (2021)

Membres sans droit de vote :

M. Yvon Bussièrès	Conseiller municipal, Montcalm-Saint-Sacrement
M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, Cap-aux-Diamants

ABSENCES :

M. Alexis Ruelland	Vice-président (2021)
M. Clément Couture	Administrateur (2022)

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Maxime Gravel-Renaud	Attaché politique de M. Bussièrès
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
21-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
21-01-03	Fonctionnement du conseil d'administration AGA Avril 2021	19 h 10
21-01-04	Trésorerie 1. Paiement de la secrétaire de rédaction 2. États des revenus et des dépenses	19 h 20
21-01-05	Procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2020 Adoption et affaires découlant du procès-verbal	19 h 30
21-01-06	Période d'échange réservée aux conseillers municipaux	19 h 40
21-01-07	Période de questions et commentaires du public	20 h
21-01-08	Période des comités de travail du conseil d'administration 1. Comité Transports et environnement 2. Comité Relations avec les citoyens 3. Comité Cadre bâti 4. Autres suivis	20 h 10
21-01-09	Correspondance Lettres transmises Communications reçues	20 h 45
21-01-10	Divers	20 h 50
21-01-11	Levée de l'assemblée	21 h

Procès-verbal

21-01-01 Ouverture de l'assemblée

M. Jean-Philippe Simard, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 00.

21-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lyne Brunelle, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Noémie Manseau, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-01-03 Fonctionnement du conseil d'administration

AGA Avril 2021

Le rapport annuel et les états financiers sont à préparer malgré la courte période écoulée depuis la dernière assemblée en octobre. Une période d'élections est prévue. Outre le poste vacant pour une femme, les postes à combler sont ceux de M^{me} Lacroix, M. Ruelland, M. Simard ainsi que M. Bédard dont les mandats arrivent à échéance en 2021.

M. Bergeron contactera M. Simard pour les projets à venir dans le quartier après la rencontre prévue demain avec la division de la gestion territoriale.

21-01-04 Trésorerie

1. Paiement de la secrétaire de rédaction

RÉSOLUTION 20-CA-01

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 26 janvier 2021

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Pierre Bédard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Thomas Vernes, IL EST RÉSOLU de payer 80 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 26 janvier 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. États des revenus et des dépenses

La transition des signataires à la caisse n'est pas encore complétée. La subvention de la Ville sera déposée bientôt. M. Simard a encore trois chèques en main. Il attendra les nouveaux signataires avant de les transmettre.

21-01-05 Procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2020

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Pierre Bédard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Philippe Simard, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 24 novembre 2020 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-01-06 Période d'échange réservée aux conseillers municipaux

M. Yvon Bussières mentionne qu'une subvention pour les activités réconfort a été accordée aux Loisirs Montcalm (2k \$). Quant à son budget discrétionnaire, M. Bussières a accordé 250 \$ à deux organismes de son district, soit Mobilisation Haute-Ville et Bénévolat Saint-Sacrement.

L'axe cyclable hivernal Père-Marquette fonctionne bien autant pour les vélos que pour les piétons et les joggers.

Des citoyens ont questionné M. Bussières à propos de la coupe éventuelle d'arbres sur le boulevard René-Lévesque. M. Bussières rappelle que plusieurs districts sont concernés outre celui de Montcalm-Saint-Sacrement. Il va y avoir un remplacement des arbres qui devront être coupés lors des projets à venir. Ils seront remplacés, mais il faut tenir compte de l'arbre à sa maturité pour déterminer les espèces qui pourront être plantées dans les espaces qui seront et creuser les fosses de réception en conséquence. Certaines espèces à large déploiement comme l'érable argenté ne pourront être remplacées par la même espèce, faute d'un espace suffisant. Ça paraît dramatique de prime abord, mais chaque cas sera analysé par l'équipe de foresterie urbaine. M. Bussières demeure confiant.

En terminant, après une absence de deux ans, M. Maxime Gravel-Renaud revient comme attaché politique auprès du conseiller en remplacement de M. Mathon qui a rejoint le Service de l'interaction citoyenne à la Ville de Québec.

M. Jean Rousseau poursuit sur le sujet de la canopée en mentionnant qu'il aurait des réserves à formuler concernant les projets de la Ville en cette matière. Il reviendra sur le sujet à un autre moment.

Le règlement de modification pour le Restaurant-bar Blaxton a été adopté. Il ne pourra pas y avoir d'hébergement touristique, car la demande de modification au zonage n'a pas été faite en ce sens.

[La Ville de Québec a autorisé le versement d'une somme de 293k \\$](#) pour compléter le montant exigible par le tribunal pour l'expropriation de la Maison Pollack et procéder à son inscription sur la liste des propriétés. Plusieurs autres étapes restent à franchir avant l'expropriation finale.

La consultation sur la Vision de la mobilité active est en cours. Les cartes interactives sont particulièrement intéressantes pour indiquer les problématiques vécues par les citoyens et citoyennes dans tous les secteurs de la Ville. Fait à noter, le conseil de quartier de Saint-Louis demande une piste cyclable qui emprunterait le Chemin Saint-Louis et la Grande-Allée jusqu'aux plaines. M. Rousseau lui-même et d'autres groupes vélos en ont fait la demande également, car le trajet est en ligne droite contrairement au lien cyclable passant par Père-Marquette.

M. Rousseau a rencontré M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente à la Ville de Québec, pour faire un suivi de certains dossiers. Ils ont abordé la question du stationnement et des vignettes. La situation dans le quartier de Montcalm n'est pas aussi problématique que dans celui du Vieux-Québec, mais il y aurait des choses à faire. M. Rousseau a demandé que les zones de parcomètre soient transformées en zone de vignette après une certaine heure, mais cela a déjà

été testé ailleurs et s'est révélé difficile à gérer auprès des usagers. Il y aurait eu, semble-t-il, des négociations avec les marchands et les citoyens concernant le nombre de cases de stationnement, mais M. Rousseau n'en a jamais entendu parler ni vu le résultat. Finalement des cases de stationnement sur le boulevard René-Lévesque seront perdues avec l'aménagement du tramway. On assure qu'il y aura des aménagements compensatoires, mais pour l'heure, il est impossible de savoir où et comment.

Quelques enjeux de déneigement ont refait surface, en particulier à la hauteur du 950 de la rue Fraser et du 118-124 de la rue Crémazie Ouest, où des andains se forment parce que la machinerie ne peut y circuler pour déneiger. Le déneigement devrait se faire à la pelle, mais les contracteurs se déroberont. Ça revient chaque année. M. Bédard fait remarquer que, pour sa part, il a constaté que le déneigement est particulièrement bien réussi sur l'avenue Cartier par rapport aux années précédentes, peut-être grâce à la nouvelle politique de viabilité hivernale.

Le programme de rues piétonnes reviendra cet été. Une nouvelle demande sera faite pour une portion piétonne plus longue sur l'avenue Cartier, du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Fraser. La demande faite l'année dernière avait été refusée sous prétexte que M. Rousseau était le seul à le souhaiter, ce qui est loin d'être le cas.

La demande pour un arrêt-stop au coin de l'avenue Bourlamaque et de la rue Fraser a finalement abouti après deux ans et demi d'attente. Le panneau sera posé, mais on ignore quand. D'autre part, après un an et demi, le projet de sécuriser la traverse du côté sud de la rue des Franciscains en direction du Centre Lucien-Borne, sur la Côte Sherbrooke, verra le jour. Les briques qui marquent le passage actuel et qui donnent un faux sentiment de sécurité vont être remplacées par une traverse peinte au sol et assortie d'un système de clignotants pour avertir les automobilistes de la présence de la traverse.

Finalement, de son budget discrétionnaire, M. Rousseau a accordé 200 \$ à Loisirs Montcalm pour organiser un souper pour les bénéficiaires.

21-01-07 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen a demandé à la Ville quel était le projet à venir à la suite de la démolition de l'ancien centre hospitalier Notre-Dame du Chemin, au 510 Chemin Sainte-Foy, mais il n'a pu avoir l'information en raison de la Loi sur l'accès à l'information. M. Bussièrès indique qu'il s'agit d'un projet immobilier de 10 logements, sur quatre étages, qui ne requiert aucune modification au zonage sinon une dérogation mineure concernant la pente permettant d'accéder au stationnement intérieur, laquelle a déjà été accordée.

Le citoyen s'inquiète que la pente se fasse au détriment du trottoir comme cela s'est vu ailleurs. M. Rousseau montre, à l'aide d'un plan que la pente se trouve sur la propriété comme telle, sans impact sur le trottoir. Le citoyen se demande pourquoi, sur le plan, le trottoir semble interrompu devant l'entrée du stationnement intérieur. M. Rousseau vérifie.

M^{me} Manseau s'enquiert de l'avancement du projet prévu au 240-270 et 300, chemin Sainte-Foy. Elle a noté la présence de trois conteneurs et d'une pelle mécanique. M. Mackay indique qu'il y aura des travaux de curetage à l'intérieur des bâtiments existants qui seront conservés. M. Rousseau rappelle qu'initialement le projet prévoyait 7 étages qui ont été réduits à 6. La dernière version du projet n'est pas encore disponible. La problématique de proximité avec les riverains de la ruelle adjacente demeure entière. Une contre-proposition du promoteur est attendue avant que la Ville procède à l'émission du permis. M. Bergeron s'informe sur la nature des travaux en cours.

M. Simard s'interroge sur le stationnement du site du garage Bérubé et son éventuelle prolongation. Malgré le fait que le stationnement soit très apprécié et très populaire et que diverses représentations pour le conserver ont été faites auprès de la Ville, M. Rousseau mentionne qu'il devrait prendre fin en avril-mai. Il a lui-même demandé une prolongation que la Ville a refusée, le budget de location du site n'ayant pas été reconduit.

Un citoyen a contacté la Ville au sujet des intersections sur le boulevard René-Lévesque qui seraient régies par feux de circulation ou par des panneaux de traverse piétonne à la suite de l'implantation du tramway. Les informations obtenues sont à l'effet que les intersections avec traverses piétonnes sans feu de circulation incluraient l'avenue des Braves et les avenues Brown, Moncton et du Parc. Le citoyen s'étonne plus particulièrement de l'intersection de l'avenue Brown où l'absence d'un feu de circulation laisserait sans protection la traverse piétonne et son brigadier aux heures d'affluence scolaire. M. Rousseau souhaiterait obtenir le courriel que le citoyen a reçu de la Ville.

Le citoyen poursuit avec la problématique de la disparition de stationnements sur rue en lien avec le tramway. Il rappelle que dans le mémoire qu'il a déposé au BAPE, il proposait une compensation sous forme de passes annuelles d'autobus pour les résidents riverains du tramway entre les rues Père-Marquette et Fraser. M. Simard retient l'idée parce qu'elle pourrait facilement être jumelée avec d'autres types de solutions à cette problématique.

Une citoyenne a fait parvenir au conseil de quartier une proposition qu'elle a déjà fait parvenir au conseil de quartier de Sillery au sujet d'un lien cyclable temporaire sur le boulevard Laurier. Actuellement, les usagers sont transférés sur la rue Père-Marquette à la hauteur de l'avenue Marguerite-Bourgeois ou de l'avenue Holland au débouché du Chemin Saint-Louis. Ils ne devraient pas continuer en ligne droite, mais ils le font, pour des raisons pratiques, mais à leurs risques et périls. Cela n'est pas trop problématique lorsque le trafic est ralenti en période de confinement ou de travaux routiers comme c'était le cas l'été dernier, mais devient critique lorsque le trafic reprend. Avec photos à l'appui, la citoyenne a demandé dans son courriel s'il ne pourrait pas y avoir un aménagement temporaire de cônes orangés le long du boulevard pour créer un lien cyclable permettant de sécuriser les usagers. M. Simard rappelle

que l'axe Père-Marquette avait été choisi à l'époque comme axe structurant, mais qu'il faudrait également laisser de la place au transport actif sur les grands axes parce que la demande va aller en augmentant. M. Rousseau considère que c'est une demande légitime et très pertinente qui pourrait offrir des accès au parc des Plaines d'Abraham et au parc du Bois de Coulonge, particulièrement appréciés des familles qui se déplacent à vélo.

Un citoyen a déjà eu un mandat pour examiner un lien cyclable entre le Chemin Saint-Louis et le Vieux-Québec. La Ville n'a pas suivi ses recommandations à l'époque en optant plutôt pour un élargissement des trottoirs. Une citoyenne fait remarquer que le besoin d'un lien cyclable plus convivial sur Grande-Allée a été énoncé dans le PPU Pôle Belvédère, mais que l'étude de faisabilité d'un tel lien apparaît dans un horizon à long terme (2022 et plus) dans le plan d'action de la Ville.

Les personnes présentes conviennent de déposer une demande à la Ville pour un lien cyclable temporaire et de déposer un mémoire sur le site de la mobilité active en reprenant les grandes lignes du courriel de la citoyenne.

RÉSOLUTION 20-CA-02

Concernant une demande à la Ville de Québec pour un lien cyclable temporaire prolongeant la piste cyclable du boulevard Laurier jusque dans le Vieux-Québec

SUR PROPOSITION DE M^{me} Noémie Manseau, DUMENT APPUYÉE PAR M. Thomas Vernes, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Montcalm soutienne la proposition citoyenne d'un lien temporaire pour les transports actifs dans le prolongement de la piste cyclable du boulevard Laurier jusque dans le Vieux-Québec et qu'il dépose une demande en ce sens auprès de la Ville ainsi qu'un mémoire sur le site de la mobilité active. ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.***

M. Bergeron s'informe pour savoir à quel service de la Ville transmettre la demande.

21-01-08 Période des comités de travail du conseil d'administration

M. Simard a fait parvenir un courriel à tous les membres pour relancer les comités de travail. Ayant été absente à la dernière assemblée, M^{me} Brunelle va contacter M. Simard pour en savoir davantage sur le fonctionnement des comités.

1. Comité Transports et environnement : circulation, environnement, transport et verdissement

Le comité se penche toujours sur le projet de tramway et sur un mémoire à déposer dans le cadre de la consultation publique sur la Vision de la mobilité active. Accès Transport viable travaille actuellement sur un portrait de la mobilité dans le quartier qui sera fort utile dans le cadre de cette consultation. M. Simard contactera M^{me} Manseau au sujet du mémoire dans les prochaines semaines.

2. *Comité Relations avec les citoyens : gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication*
La nouvelle Politique de participation publique devrait être adoptée d'ici la fin mai. Actuellement, tous les services de la ville sont mis au courant des nouvelles dispositions de la politique afin d'harmoniser leur pratique.
3. *Comité Cadre bâti : services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification*
En l'absence de M. Ruelland, aucune activité n'est rapportée pour le projet des percées visuelles.
4. *Autres suivis*
Aucun point mentionné.

21-01-09 Correspondance

Lettres transmises

Communications reçues :

2020-12-07 SDC Montcalm

2021-01-13 CRE – Infolettre

21-01-10 Divers

21-01-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 20 h 55. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 23 février 2021.

M. Jean-Philippe Simard

Président

M^{me} Noémie Manseau

Secrétaire